



Taverny le, 10 février 2017

Monsieur le Procureur de la République  
près le Parquet de Paris  
Tribunal de Grande Instance de Paris  
4 Boulevard du Palais  
75 001 PARIS

Objet : Plainte

Pièce(s) Jointe(s): Captures informatiques

**Monsieur le Procureur de la République,**

Depuis quelques jours l'institution Police et les Policiers font l'objet d'une **-violence inédite-** sur les réseaux sociaux, communément **appelée « haine anti-flic »**. L'affaire dite de « Aulnay-sous-Bois » est à l'origine d'une déferlante d'insultes et de menaces de crimes envers les forces de Police.

Alors qu'une enquête judiciaire est en cours, **nous constatons également une entrave** à la bonne marche de celle-ci, par la prise de position et les témoignages audiovisuels d'un certain nombre de personnalités civiles.

Dans ce contexte, nous avons l'honneur de vous signaler et vous joindre l'ensemble des pièces qui démontrent la réalité des faits visés ci-dessus. Ces menaces ont été exprimées via les réseaux sociaux.

Ces faits constituant **une menace de crime contre les personnes**, nous vous informons que nous déposons plainte auprès de vous contre leurs auteurs conformément aux articles ci-dessous.

→ **L'article 222-17 du Code pénal** sanctionne le fait de menacer quelqu'un de commettre contre lui un crime ou un délit portant atteinte à la personne.

→ Les **articles 23 al.1, 24 al.5 et 42 de la loi du 29/07/1881 et l'article 93-3 de la loi 82-652 du 29/07/1982** fait état pour sa part d'apologie de crimes.

→ **Les articles R621-1 à R621-2 du Code pénal**

En vous remerciant très sincèrement à l'avance de vos bons soins dans cette affaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur de la République, en l'expression de nos sentiments respectueux.

P/

Les Policiers en Colère